

Note Conceptuelle

Atelier Transatlantique de préparation de la participation des délégations francophones à l'examen du système des organes conventionnels en 2020

DESCRIPTION DU PROJET

a. Contexte et justification

L'Assemblée générale dans sa résolution 68/268, adoptée le 9 avril 2014, sur le « Renforcement et amélioration du fonctionnement de l'ensemble des organes conventionnels des droits de l'Homme » :

40. *Prie le Secrétaire général de lui présenter, tous les deux ans, un rapport d'ensemble sur la situation du système des organes conventionnels des droits de l'Homme et les progrès qu'ils ont réalisés en vue d'accroître l'efficacité et l'efficience de leurs travaux, notamment le nombre de rapports présentés et examinés par les comités, les missions et les communications individuelles reçues et étudiées, le cas échéant, le retard accumulé, les efforts de renforcement des capacités et les résultats obtenus, ainsi que l'état des ratifications, l'augmentation du nombre de rapports et l'allocation du temps de réunion ainsi que les mesures proposées, y compris sur la base d'informations et d'observations émanant des États Membres, en vue de renforcer la participation de tous les États parties au dialogue avec les organes conventionnels ;*

41. *Décide d'examiner la situation de l'ensemble des organes conventionnels des droits de l'Homme six ans au plus tard à compter de la date de l'adoption de la présente résolution, afin d'évaluer l'efficacité des mesures prises pour garantir leur viabilité et, le cas échéant, de décider de prendre de nouvelles mesures visant à en renforcer et à en améliorer le fonctionnement.*

Dans sa dernière résolution 73/162, adoptée le 17 décembre 2018, sur le « Système des organes conventionnels des droits de l'homme », l'Assemblée :

10. *Demande de nouveau au Secrétaire général de lui présenter, en application du paragraphe 40 de sa résolution 68/268, un rapport d'ensemble sur la situation du système des organes conventionnels des droits de l'Homme, et, compte tenu de la décision qu'elle a prise au paragraphe 41 de ladite résolution, d'examiner cette question au plus tard en 2020 ; le prie de lui présenter ce rapport en janvier 2020, avant l'examen du système des organes conventionnels des droits de l'Homme.*

Le système des organes conventionnels constitue, parmi tous les autres mécanismes relatifs aux droits fondamentaux, un élément clef du dispositif multilatéral visant à s'assurer collectivement d'un renforcement constant de la protection des droits de l'Homme. C'est pourquoi, dans le cadre de leur coopération de longue date – coopération matérialisée par une « Feuille de route » commune –, le

HCDH et l'OIF ont choisi de notamment se pencher sur la révision des organes conventionnels au regard des priorités du Groupe francophone.

Cette initiative prendra la forme d'un séminaire de travail qui se tiendra en marge des travaux de la 3^{ème} commission de la 74^e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, ce qui permettra une participation des délégués membres du Groupe des Ambassadeurs Francophones (GAF) de Genève et de New-York prenant part auxdits travaux. Le projet vise à sensibiliser les délégations et autres parties prenantes basées à Genève et New York sur l'examen prévu en 2020 de l'ensemble des organes conventionnels des droits de l'homme ainsi qu'à créer un espace de dialogue et d'échange. Il s'agira également de préparer la participation des délégations francophones à l'examen du système des organes conventionnels en 2020.

b. Objectifs généraux

L'objectif principal de ce projet est (a) de rappeler le cadre historique de la création du système des organes conventionnels, (b) de parcourir les différentes réformes du système et (c) de réaliser une mise à jour quant aux derniers développements concernant les organes conventionnels afin d'informer les délégations francophones sur les opportunités et défis qui se présentent à l'horizon de 2020.

c. Objectifs spécifiques

Il s'agira également pour les délégations membres des GAF de Genève et New York rassemblées à l'occasion des travaux de la 3^e commission de la 74^e session de l'AG de développer ensemble les questions prioritaires que suscitent la révision prochaine du système des organes conventionnels.

d. Résultats attendus

- Préparer la participation des délégations francophones à l'examen du système des organes conventionnels en 2020 ;
- Améliorer la connaissance des délégations et des autres parties prenantes ;
- Engager un dialogue entre les différents acteurs onusiens ;
- échanger des idées quant à l'avenir du système des organes conventionnels ; et
- Dégager des propositions voir des positions communes au sein du GAF.

d. Méthodologie et public cible/bénéficiaires

Pour atteindre ces objectifs, le HCDH et l'OIF organiseront une journée d'atelier à New York **le mardi 29 octobre 2019**. Les travaux de l'atelier combineront des présentations-débats sur les différentes thématiques qui y seront abordées. Outre les délégations francophones membres des GAF de Genève et de New York, des représentants d'INDH et de la société civile seront conviés à s'associer aux travaux.